FE :-
REPUBLIQUE DU BENIN
FRATERNITE-JUSTICE-TRAVAIL
.....
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2011-471 DU 08 JUILLET 2011

portant nomination de Monsieur **René Louis KEKE** en qualité d'Avocat Général Honoraire près la Cour Suprême.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi organique n°94-027 du 15 juin 1999 relative au Conseil Supérieur de la Magistrature ;

Vu la loi n°2001-35 du 21 février 2003 portant Statut de la Magistrature ;

Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le décret n°2011 - 450 du 28 mai 2011 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n°2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;

Vu le décret n° 2007-491 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;

Vu le décret n°2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;

Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa session du 21 avril 2011;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 juin 2011.

DECRETE :

Article 1er : Conformément aux dispositions de l'article 83 de la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant Statut de la Magistrature, Monsieur **René Louis KEKE**, magistrat à la retraite, est nommé Avocat Général Honoraire près la Cour Suprême.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 08 juillet 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Alayi Adidjatou MATHYS

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme,

Akuavi Marie-Elise Christiana GBEDO

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4; CS 2; CC 2; CES 2; HAAC 2; HCJ 2 ; MP/CCAGEPPPDDS 4 ; MTFP 4 ; MRAI 4 ; AUTRES MINISTERES 27; SGG 4 ; DGAE – DGCPE 2 – PAC 2 ; DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 ; BN-DAN-DLC-IGE 4 ; GCOMB-DGCST-INSAE-IGE 4 ; BCP-CSM-IGAA 3 ; UAC-ENAM-FADESP 3 ; UNIPAR-FDSP2 1 JO 1.